

Informations de base

2013/0106(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Surveillance des frontières maritimes extérieures dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres

Subject

3.20.15.06 Coopération et accords de transport maritime ou fluvial
7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas
7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)
8.40.08 Agences et organes de l'Union

Procédure terminée